



Expertise sur les conditions de travail au CATP

Après plusieurs alertes...

- Des élus du personnel dans toutes les instances,
- De l'Inspecteur du Travail, le 27/12/2017,
- D'un Délégué du Personnel CGT auprès de la Direction du CATP, des Médecins du Travail (37/86) et de l'Inspection du Travail (37/86), le 08/01/2018,
- Des salariés du CATP, suite au mouvement du 29/03/2018 suivi à plus de 30%,
- Du Médecin du Travail, le 20/04/2018,
- Du résultat des différentes enquêtes IER initiées par CASA...

... dans sa séance du 27 septembre 2018, les élus du CHSCT ont voté à l'unanimité **le recours à une expertise sur les conditions de travail.**

Afin que les résultats de cette expertise soient significatifs, et répondent à vos attentes en matière d'améliorations de vos conditions de travail, nous attendons une large participation de toutes et tous.

Vous avez **jusqu'au 21 décembre 2018** pour répondre au questionnaire de la société **TECHNOLOGIA.**

Quel que soit votre statut,
Quelle que soit votre situation professionnelle,
Votre participation est essentielle.

Contactez-nous par messagerie : cgtcatp@orange.fr,
retrouvez-nous également sur le blog : www.cgtcatp.fr, sur Facebook et Twitter.
[Tél : 05.49.42.36.10 / 02.47.39.80.22](tel:05.49.42.36.10)